

Paris

Attentats à Paris: La RATP emploierait de très nombreux individus fichés S

TERRORISME L'entreprise publique ferait face à un problème de radicalisation...

F 14,3K T 521 G 36 n 29



Le logo de la RATP. - Lionel Bonaventure AFP

M.P.

t Mots-clés

[Attaques terroristes à Paris,](#)

[Paris,](#)

[Daesh,](#)

[RATP,](#)

[Terrorisme](#)

La RATP serait l'entreprise qui emploie le plus de personnes faisant l'objet d'une [fiche de surveillance S](#), recensant les individus suspectés de radicalisation et de terrorisme, [annonce Le Parisien](#) ce mardi. Cette information intervient alors qu'on a appris lundi [qu'un des kamikazes de vendredi, Samy Amimour, était un chauffeur de bus de la RATP.](#)

>> A lire aussi : Suivez notre direct sur les suites de l'enquête

« Il y a des déviances graves, rapporte Christophe Salmon, secrétaire général de la CFDT RATP. On a laissé s'installer un système où certains agents refusent de saluer une femme, arrivent en retard pour faire leur prière, ou même prient sur place. » Certains témoignages évoquent aussi des chauffeurs qui refuseraient de conduire un bus qui aurait précédemment été piloté par une femme. Au micro d'Europe 1, le syndicaliste a confirmé ces informations, précisant que le cas le plus fréquent, « c'est de refuser de serrer la main d'un collègue féminin ».

« Epiphénomène »

Les dépôts de Nanterre, La Garenne-Colombe (Hauts-de-Seine) et Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) seraient les plus concernés. Mais pour un responsable de la CGT, qui reconnaît « des problèmes », « ça reste un épiphénomène ».

Contactée par 20 Minutes, la RATP assure qu'« aucune incident n'a été remonté. Aucune procédure disciplinaire pour de tels faits n'est engagée à ce jour et tout comportement de ce type avéré serait sanctionné ». La direction rappelle par ailleurs qu'est inscrit « dans tous les contrats de travail et dans le règlement intérieur » le principe de laïcité. « Des personnels ont été sanctionnés pour des faits religieux. [Nous avons mis en place une charte de la laïcité en 2013.](#) Sur les fiches S, nous n'avons aucune information. Mais dès que les autorités nous informent, nous prenons les décisions qui s'imposent », reconnaît Jérôme Harnois, le directeur de cabinet d'Elisabeth Borne, PDG de la RATP.

Dans un communiqué publié en fin de journée, la RATP précise que « s'agissant des recrutements, l'entreprise fait également preuve de la plus grande vigilance. Ainsi, tout agent qui postule à un emploi à la RATP doit fournir un extrait de casier judiciaire vierge. Par ailleurs, tout agent assermenté ou titulaire d'un port d'arme fait l'objet d'une enquête administrative préalable. »